

**Pass numériques**  
**Arrêté collectif d'attribution n° 23 00 63 18**

**Le président du Conseil régional,**  
**de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,**

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

**Arrête :**

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

**Article 1**

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

## Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

## Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.


Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 04/10/23

Alexandre DESROUSSEAUX  
Directeur de la Mission Transition Numérique

  
Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation

Publié le

## ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23006318

## Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1				02200	CHAUDUN	5 PASS
2				80000	AMIENS	5 PASS
3				62280	ST MARTIN BOULOGNE	5 PASS
4				59000	LILLE	5 PASS
5				59200	TOURCOING	5 PASS
6				59760	GRANDE SYNTHÉ	5 PASS
7				62130	ST POL SUR TERNOISE	5 PASS
8				80450	CAMON	5 PASS
9				80000	AMIENS	5 PASS
10				60000	BEAUVAIS	5 PASS
11				62110	HENIN BEAUMONT	5 PASS
12				59800	LILLE	5 PASS
13				59200	TOURCOING	5 PASS
14				59500	DOUAI	5 PASS
15				59660	MERVILLE	5 PASS
16				59870	MARCHIENNES	5 PASS
17				59150	WATTRELOS	5 PASS
18				59720	LOUVROIL	5 PASS
19				59000	LILLE	5 PASS
20				60100	CREIL	5 PASS
21				80400	BROUCHY	5 PASS
22				02210	PARCY ET TIGNY	5 PASS
23				59720	LOUVROIL	5 PASS
24				80000	AMIENS	5 PASS
25				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	5 PASS
26				59650	VILLENEUVE D'ASCQ	5 PASS
27				59310	ORCHIES	5 PASS
28				80250	AILLY SUR NOYE	5 PASS
29				60600	FITZ JAMES	5 PASS
30				59000	LILLE	5 PASS
31				62400	LOCON	5 PASS
32				59200	TOURCOING	5 PASS
33				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
34				59200	TOURCOING	10 PASS
35				59200	TOURCOING	10 PASS

## ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23006318

## Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
36				62123	SIMENCOURT	10 PASS
37				59400	CAMBRAI	10 PASS
38				62123	HABARCQ	10 PASS
39				59221	BAUVIN	10 PASS
40				60650	ST GERMAIN LA POTERIE	10 PASS
41				59630	BOURBOURG	10 PASS
42				02200	SOISSONS	10 PASS
43				80200	MOISLAINS	10 PASS
44				62126	WIMILLE	10 PASS
45				80000	AMIENS	10 PASS
46				62158	COULLEMONT	10 PASS
47				60200	COMPIEGNE	10 PASS
48				02200	SOISSONS	10 PASS
49				02600	DOMMIERS	10 PASS
50				60390	TROUSSURES	10 PASS
51				59200	TOURCOING	10 PASS
52				62100	CALAIS	10 PASS
53				02200	BELLEU	10 PASS
54				59200	TOURCOING	10 PASS
55				62810	LIGNEREUIL	10 PASS
56				59200	TOURCOING	10 PASS
57				60000	BEAUVAIS	10 PASS
58				80131	VAUVILLERS	15 PASS
59				59200	TOURCOING	15 PASS

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23 006318

*Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus  
(demande inéligible ou incomplète)*

N° dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Motif du refus
			62380	DOHEM	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	Dossier incomplet malgré plusieurs relances